

Règlement jeux concours

Article 1 : Organisation du Jeu

La société GROUPE CYBERTEK, dénommée ci-après « Organisateur », immatriculée au RCS le 09/09/1996 sous le numéro Bordeaux B 408 772 960 ayant son siège social au 130 RUE ACHARD 33300 BORDEAUX, organise un jeu sur ses réseaux sociaux « Calendrier de l'avent GROSBILL 2024 ». Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu, qui est gratuit et sans obligation d'achat, consiste à participer sur les réseaux sociaux de l'enseigne émettrice du jeu GROSBILL et sur les réseaux sociaux suivants : Twitter, Facebook, Instagram.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants, ci-après « les participants ».

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée du jeu

Le Jeu se déroule du 01/12/2024 au 24/12/2024 inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France Métropolitaine, Belgique et Monaco.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées, etc.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le participant ne remplit pas les conditions de participation au Jeu indiquées sur chaque publication.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Lots concernés par le Jeu

N° de lot*	Libellé du lot	Prix commercial du lot	Marque du lot
Lot n°1	Projecteur portable M1XB	370€	Viewsonic
Lot n°2	Voyager pro	120€	Keenetic
Lot n°3	Watercooling LIQUID FORCE 240	75€	Spirit Of Gamer
Lot n°4	Leap S3 (2 lots)	50€ x 2 lots	Strong
Lot n°5	Clavier Ecosmart ET Photovoltaïque AKB868FR et Sac à Dos Commuter TBB652GL	200€	Targus
Lot n°6	NOCTUA NF-A12x25 PWM - NOCTUA NH-U12A Vendirad(U-Type Premium Cooler) - NOCTUA NOCTUA NT-H1 3.5g SW-Edition	125€	Noctua
Lot n°7	Casque Korp Promenthium + Clavier Keyz Platinum	120€	The G-Lab
Lot n°8	Ventirad K 400 DIGITAL PRO + Boitier CH630 DIGITAL Noir	145€	Deepcool
Lot n°9	Onduleur Back-UPS Connect (CP12036LI)	70€	Schneider Electric
Lot n°10	Ecrans PC ASRock PG27FF1A 27" FHD/165Hz/1ms/IPS/HDR/HP/FSPrem#	190€	ASRock
Lot n°11	Game Drive for Xbox SSD 1 To (gb)	160€	Seagate
Lot n°12	Masterliquid 240l core argb white	85€	Cooler Master
Lot n°13	Imprimante TS7450i	90€	Canon
Lot n°14	AIO core ocean T38 360mm + Apex Stealth Metal power fan Chrome	170€	Alphacool
Lot n°15	Galaxy Tab A9+	300€	Samsung
Lot n°16	Antec Performance 1 Silent - FT/Sans Alim/E-ATX - Blanc	115€	Antec
Lot n°17	RAM 2TB PLAY 2280 PCIe Gen 4x4 NVMe	170€	Lexar
Lot n°18	Clavier G515 + Souris G309	240€	Logitech
Lot n°19	MSI ATX 1000W - 80+ Gold FM - MPG A1000G PCIE5	160€	MSI
Lot n°20	North Chalk White	190€	Fractal Design
Lot n°21	Alimentation PURE POWER 12 M 750 W + ventirad DARK ROCK 5	188€	be quiet!
Lot n°22	Alphacool Eisbaer Aurora 360mm CPU - Noir ARGB + 3 ventilateurs Apex Stealth Metall Power 3000 RPM Blanc	240€	Alphacool
Lot n°23	Odyssey G5 27" G50D - Noir - QHD - Écran PC Gaming	219€	Samsung
Lot n°24	TV SRT 50UD7553	430€	Strong

****(Les lots ci-précédemment cités ne sont pas triés par ordre de valeur ni par ordre d'activation concernant le jeu concours)***

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé sur le réseau concerné par le tirage. Seuls les comptes officiels de l'organisateur vous contacteront en message privé :

- Twitter Grosbill : https://twitter.com/grosbill_com
- Instagram Grosbill : https://www.instagram.com/grosbill_officiel/
- Facebook Grosbill : <https://www.facebook.com/Grosbill/>
- Tiktok Grosbill : https://www.tiktok.com/@grosbill_officiel

Article 6 : Remise ou retrait des Lots

Les lots seront envoyés au(x) gagnant(s) directement par envoi postal à l'adresse de leur choix, devant impérativement se situer en France Métropolitaine, Belgique ou Monaco.

Des informations personnelles pour l'expédition seront demandées, à savoir :

Nom – Prénom

Adresse complète

Numéro de téléphone

Adresse e-mail

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, d'une adresse postale erronée ou d'un numéro de téléphone erroné.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les lots gagnés dans le cadre de ce jeu-concours ne seront expédiés qu'à partir d'une période minimale de **trois semaines après la fin du concours**, soit à compter du **24 décembre 2024**. Les délais de livraison dépendront du transporteur sélectionné.

Article 7 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 8 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée soit par courrier postal à l'adresse postale de l'Organisateur, GROUPE CYBERTEK, 130 Rue Achard 33300 Bordeaux, soit par courrier électronique à l'adresse e-mail de l'Organisateur relationclient@cybertek.fr

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les participations recueillies, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : relationclient@cybertek.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Articles 12 : Garantie

L'ensemble des produits constituant les différents lots ne sont pas éligibles aux garanties commerciales. En cas de dysfonctionnement, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable et le.la gagnant(e) est invité(e) à contacter directement la marque concernée par ses propres moyens pour une réparation du produit à ses frais.

Article 13 : Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'apporter toute modification au présent Règlement si les circonstances l'exigent ou si des ajustements sont nécessaires pour assurer le bon déroulement du Jeu concours. Toute modification sera communiquée par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la diffusion du Règlement initial, et sera applicable dès sa publication. Les participants sont invités à consulter régulièrement le Règlement pour prendre connaissance des éventuelles mises à jour.